

Séance de l'après-midi du 15 octobre 2025

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 15 octobre à 13 h 30
Salle du Clocher Saint-Wilbrod
750, rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 15 OCTOBRE 2025

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

LA CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC. (DM4)

M. Daniel Tremblay 2

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC KÉNOGAMI (DM10)

M. Michel Bergeron 16

M. ALEXANDRE RICHARD (DM19) (par vidéo) 20

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO, HÉBERTVILLE

ET HÉBERTVILLE-STATION (DM14)

M. Philippe Lusinchi 27

MRC DU DOMAINE-DU-ROY (DM8)

Mme Marie-Noëlle Bhérier, préfète suppléante 34

M. PIERRE BERGERON (présentation verbale) 42

MOT DE LA FIN 50

AJOURNEMENT

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour à toutes et à tous! Bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

10 D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole de se présenter à la table d'accueil à l'arrière de la salle afin de nous aviser de leur présence. Merci à celles et ceux qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Nous avons cinq présentations prévues. Le temps alloué pour chacune des présentations est de
15 15 minutes.

Je tiens à préciser qu'au besoin, ma collègue Stella Leney et moi échangerons avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

20 Celles et ceux qui n'ont pas réservé de plage horaire et qui désirent s'exprimer de manière spontanée peuvent s'inscrire dès maintenant au registre à l'arrière de la salle ou, pour le public qui nous suit à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

25 Avant de commencer, voici quelques rappels importants.

D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

30 Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant ou d'une participante.

35 Une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

40 Pour vous prévaloir de votre droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou, pour les personnes qui nous suivent à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1 800 463-4732, poste 6.

45 Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Vous pourrez aussi nous envoyer des rectifications par écrit jusqu'au 22 octobre.

Enfin, nous souhaitons que le débat demeure serein et respectueux. Dans cette optique, nous ne tolérerons pas les manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires ou les attitudes méprisantes.

50 J'invite maintenant Daniel Tremblay de la Corporation des camionneurs en vrac de la région 02 inc. à s'avancer pour prendre la parole.

55 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
LA CORPORATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC. (DM4)
M. DANIEL TREMBLAY

60 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Tremblay. Installez-vous confortablement, prenez le temps qu'il vous faut, on vous écoute. Présentez-vous, présentez l'organisation pour laquelle vous êtes ici cet après-midi.

65 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui, O.K. Je me nomme Daniel Tremblay, je suis directeur régional de la Corporation des camionneurs en vrac depuis au moins 25 ans. Ça nous vieillit, mais c'est la vie, comme on peut dire.

70 Je ne lirai pas le mémoire que j'ai déposé, comme vous en avez eu copie, je vais plutôt y aller
paragraphe par paragraphe, peut-être même d'en sauter un peu, ayant l'objectif d'expliquer à peu
près chaque paragraphe, l'Association, c'est quoi nos camionneurs, c'est quoi nos bureaux, puis
c'est quoi qu'on représente en tout pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent plan de match, on vous suit.

M. DANIEL TREMBLAY :

80 C'est bon?

LE PRÉSIDENT :

85 Oui.

M. DANIEL TREMBLAY :

90 En premier lieu, merci beaucoup de nous recevoir afin de dire nos observations et
commentaires.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait plaisir.

95 **M. DANIEL TREMBLAY :**

100 On est un organisme à but non lucratif. La Corporation régionale représente plus que 330
camionneurs. C'est des camionneurs indépendants que ça leur prend un permis d'exploitation de
la Commission des transports du Québec.

De ces 330 camionneurs-là qui sont membres de nos associations, la majeure partie de ces compagnies-là, c'est des petites entreprises de camionnage avec des pelles mécaniques, avec plusieurs camions et ainsi de suite, là. C'est leur commerce, autrement dit, c'est leur gagne-pain.

105 De ce temps-ci, on ne peut pas cacher que cette année, le camionnage en vrac pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et même pour l'ensemble du Québec, c'est très, très, très tranquille. Ça fait que l'objectif, le conseil d'administration régional m'a mandaté de présenter un mémoire au nom des 330 camionneurs.

110 De la manière que nous autres ça fonctionne, on a des bureaux de courtage dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On a cinq bureaux de courtage, dont avec cinq zones de vrac, six zones de vrac exactement. Autrement dit, on a 80 camionneurs qui sont membres à Roberval, 70 à Alma, on en a peut-être bien une cinquantaine à Jonquière, 80 à Chicoutimi puis une quarantaine à La Baie.

115 De la manière que ça fonctionne, c'est des organismes à but non lucratif, qui ne sont pas là pour faire de l'argent. Autrement dit, aussitôt qu'un entrepreneur, on travaille pour un entrepreneur général, aussitôt que l'entrepreneur général nous fait un paiement, nous autres, c'est des « in » et « out », on remet tout de suite l'argent au camionneur. Ça fait que l'objectif de nos organisations, ce n'est pas de mettre des millions dans notre compte, mais c'est de faire travailler nos camionneurs avec des retombées économiques locales.

120 Ensuite, on a le mouvement provincial. Notre organisation est en force depuis à peu près 57, 58 ans. On a plus de 5 000 camionneurs au Québec, dont 85 bureaux qui sont répartis dans les 10 régions. Et à peu près, comme je viens de vous expliquer, dans la région 4 où c'est Trois-Rivières, bien, il y a Shawinigan, puis, ainsi de suite. C'est réparti avec des zones de vrac.

130 Les zones de vrac ont été établies selon la Commission des transports du Québec. Habituellement, c'est selon les circonscriptions électorales. Ça fait que la zone de vrac, mettons de Chicoutimi-Nord, c'est Dubuc-Nord, et ainsi de suite, c'est vraiment selon les circonscriptions électorales.

Pour faire travailler tout ce beau monde-là, l'objectif c'est de trouver justement du travail à long terme. C'est notre raison, ici, de notre présence aujourd'hui. Il faut que tous nos camions soient

135 inscrits au PEVL. Ils ont des rondes de sécurité, ils ont Traces Québec, ils sont assujettis à être conformes sur le réseau routier avec la Loi 430. Ça fait que nos camionneurs sont régis avec une réglementation très stricte. C'est la force de nos associations et de nos camionneurs.

140 Pour qu'un camionneur soit inscrit chez nous, comme on parlait de la zone de vrac, comme ici, ça va plus toucher Lac-Saint-Jean, nos 80 camions, camionneurs, sont des résidents du secteur de la zone de vrac de Lac-Saint-Jean ou ça va toucher les travaux, justement, du site d'enfouissement d'Hébertville-Station.

145 Si on regarde le portrait du camionneur artisan. Le camionneur artisan, comme je disais, il se doit d'être conforme, il se doit de respecter la SAAQ, la Loi 430. La Loi 430, ça vient de la grosse tragédie des Éboulements. Quand il y avait eu 43 morts, le ministre Chevrette avait mis en force la Loi 430, ça fait qu'ils sont obligés d'avoir des logs, des logs électroniques, Traces Québec; ils sont obligés d'avoir des conformités pour aller sur le réseau routier, qui soient conformes aux dangers, aux dangers de la route.

150 Ensuite, nos taux. Nos taux, de la manière que ça fonctionne, les camionneurs artisans, on a des taux établis par le ministère des Transports. À chaque 1er janvier, il y a trois prémisses : il y a l'OPC, il y a la main-d'œuvre et le coût du diesel. Autrement dit, nous autres, à chaque début d'année, au 1er janvier, le ministère des Transports dit qu'un camion 12 roues travaille à 140 \$ de l'heure, un 12 roues, 160 \$, mettons une semi-remorque, 180 \$.

160 Ça fait que quand les entrepreneurs généraux soumissionnent dans des devis, comme ça va être le cas, mettons, pour le site d'enfouissement, il ne peut pas y avoir d'exagération. Tous les entrepreneurs soumissionnent avec le même tarif qui est établi par le ministère des Transports à chaque début d'année.

165 La proportion, je donne un exemple, mettons qu'on ferait des chiffres ronds, un camionneur gagnerait 100 \$ de l'heure pour un camion 10 roues, il y a 40 % qui est touché par le diesel, 30 %, la main-d'œuvre, et 30 %, l'indice du coût de la vie de chaque année. Je l'ai inscrit justement dans mon mémoire.

On est régi par la Commission des transports du Québec. Chaque bureau de courtage a des règles strictes, un code de déontologie, règlements généraux. De la manière que ça fonctionne, on

170 a une liste de répartition qui est faite par un site Internet qui s'appelle *monaicai.com*. Ça a coûté plusieurs millions.

Le directeur de courtage a besoin de dix camions. Il l'entre dans un genre de données et le camionneur, nous autres, reçoit ça par le téléphone, s'il accepte ou il refuse la réquisition.

175 On est régi par la Commission des transports du Québec, un peu comme Revenu Québec, Revenu Canada. Si j'avais un camionneur qui se trouverait lésé dans ses droits, il pourrait faire une plainte à un inspecteur de la commission, qui débarquerait dans notre bureau, qui irait faire une vérification.

180 On a une liste de répartitions. Le camionneur qui a moins gagné, c'est lui qui est en haut de la liste, puis, ainsi de suite. La journée qu'il gagne un peu plus, il s'en va plus bas, puis il y en a un qui prend sa place, et ainsi de suite. L'objectif, au 31 décembre de l'année fiscale, il faut que, mettons, mes 80 camionneurs, mettons dans le sous-poste de Lac-Saint-Jean, d'Alma, aient gagné à peu près sensiblement la même chose.

185 Comme je disais, le code de déontologie axé sur le professionnalisme. On a des comptes audités, on a des comptes en fidéicommis. Nos comptables nous coûtent un coût astronomique parce que les comptes sont audités à chaque 31 décembre dans les états des résultats.

190 En plus de tout ce beau monde-là, on fait partie des plans d'urgence de partout. On a travaillé sur de gros sites comme Péribonka IV d'Hydro-Québec, la Manouane, les lignes de transmission 735 kV d'Hydro-Québec, Rio Tinto, les trois grosses alumineries, programmes de stabilisation des berges.

195 À chaque fois qu'on a eu besoin de tous ces beaux grands partenaires-là, bien... puis il fallait qu'ils aillent, mettons, au BAPE, on a toujours appuyé, justement, les retombées économiques parce que nous autres, c'est vraiment notre survie pour le camionnage en vrac. Il faut que les gros travaux se fassent, puis dans les dernières années, c'est trop arrivé souvent qu'il y a eu de belles annonces puis en fin de compte, les gros projets dans notre région ne se sont pas faits.

200 Ça fait que je trouve que pour le site d'enfouissement, ce serait primordial pour nos camionneurs locaux, puis les retombées économiques régionales, que ça se fasse.

205

Ensuite, comme je disais, le plan d'urgence, entre autres au déluge, au déluge de 1996. Comme je vous parlais tantôt, là, 5 000 camionneurs, quand on a de gros, gros, gros projets ou on a des plans d'urgence comme le déluge, si je n'ai plus assez de camions dans ma région, mes 330 camions, on fait appel à Forestville qui nous en envoie une dizaine, Québec une trentaine, puis, ainsi de suite.

210

Lors du déluge, on était au-dessus de 300 quelques camionneurs qui ont participé au plan d'urgence, ça fait qu'on est vraiment proche de la réalité, vraiment proche de nos organismes publics, même nos organismes privés, parce que dans notre cas à nous autres, Rio Tinto, c'est quand même un partenaire important. On appuie tous ces partenaires-là, puis l'objectif, c'est vraiment de participer activement aux retombées économiques locales, puis c'est sûr qu'on va continuer à l'appuyer.

215

Quand je vous disais tantôt, de plus en plus l'environnement est multiprésent. Je regardais dans les derniers mois avec Constructo – ça, c'est un site qu'on voit les appels d'offres publics justement, SEAO, qui est rendu gouvernemental, d'ailleurs. D'après moi, à chaque appel d'offres d'un devis, il y a du contaminé. Encore ce matin, j'ai fait le 3e rang ici à Hébertville, il y avait 3 000 tonnes de contaminés. Puis ça a adonné comme ça, j'ai regardé ce matin.

220

À la base de Bagotville, on avait 1 000 voyages à sortir. Ça n'a pas été vraiment rendu public, mais tous les sites de dépôt d'enfouissement n'étaient pas prêts à recevoir ce contaminant-là. 1 000 tonnes, compte tenu que c'était un genre de mousse qu'ils mettaient sur les F-18, le contaminant était dans le sol, ça fait que, bon, nous autres, on n'était comme pas prêts à recevoir ça. Ça fait qu'on a envoyé ces 1 000 tonnes-là dans le coin de Montréal. Ça fait qu'autrement dit, ces retombées économiques là, on ne les a pas vues, on n'était pas prêts.

225

Puis je trouve que les sites d'enfouissement, pas juste la RMR, ils ont une saine gestion puis ils le font bien. Ils le font bien. Puis pour, comme je disais tantôt, pour avoir des retombées tantôt avec des multinationales qui veulent venir ici, il faut être prêt puis il faut être proactif. Si on n'a pas la grandeur du terrain, par la force des choses, peut-être que la grosse multinationale ne voudra pas venir ici, parce qu'on ne sera pas prêt. Puis c'est important d'être prêt pour maximiser les retombées économiques régionales.

235

240 Ensuite, on a beaucoup d'ententes avec plusieurs partenaires. Comme je disais, programmes de stabilisation des berges, on a des clauses de camionnage là-dedans. Construction des trois alumineries, on a eu des clauses de camionnage, les projets éoliens de Rivière-du-Moulin, on avait déposé un mémoire à l'époque, on a eu des clauses de camionnage.

245 Quand on dit des clauses de camionnage, c'est, ça garantit des retombées pour la région. Autrement dit, l'entrepreneur général arriverait avec tant de camions, il est obligé d'utiliser la moitié des camions, les camionneurs locaux. Le plus bel exemple, un entrepreneur réussirait à avoir un camion ici pour le site, il viendrait de Montréal, il arriverait avec ses 50 camions. S'il n'y avait pas de clause de camionnage, bien, tous nos camionneurs locaux ne pourraient pas participer activement à ces travaux-là.

250 Ça fait que c'est primordial dans les appels d'offres publics d'avoir des clauses de camionnage. En 1999 avec Louise Harel, Louise Harel, avec le Projet de loi 71, a donné aussi également l'opportunité à toutes les villes et municipalités à avoir des clauses de camionnage dans les devis, dans leur appel d'offres.

255 Dans mon cas à moi, comme ça fait longtemps que je suis quand même là, je vous dirais que j'ai 99 % de toutes mes municipalités, toutes mes villes ont toutes des clauses de camionnage dans leur devis, soit Ville de Saguenay, Ville d'Alma, Roberval, Dolbeau, les petites municipalités, les MRC, que ce soit de Bégin, aller à Saint-Charles-de-Bourget, on a des clauses de camionnage qui garantissent les payeurs de taxes ou les locaux à participer activement à tous les petits projets. Ce qui fait qu'au bout de l'année, bien, tous ces beaux petits camionneurs-là, batinse, bien, ils réussissent à gagner leur vie puis ça garantit une retombée locale.

260 Quand on parle de la bonification de l'entente, nous autres, ce qu'on souhaite de la Régie des matières résiduelles, c'est que dans les appels d'offres – l'objectif, c'est de décrocher un maximum de contrat régionalement. On a aussi l'introduction d'une clause de camionnage dans les devis pour les retombées économiques et ensuite, aussi – excusez – à chaque début de contrat, 265 demander à l'entrepreneur de signer une entente avec l'organisme de courtage, ce qui fait en sorte que la Régie des matières résiduelles, eux autres n'ont pas à jouer à la police.

Si j'ai un problème avec l'entrepreneur, bien, ça va via des juristes ou on s'assoit, on s'entend. L'entrepreneur, le promoteur, lui, dans le devis, il met un article qui fait que 50 % des camions se

270 doivent d'être donnés à l'organisme de courtage, puis par la force des choses, avec notre petite entente avec l'entrepreneur, on réussit toujours à s'entendre, là. De manière juridique, c'est bien rare qu'on se rende là. On s'assoit puis on s'entend.

275 Ça fait que l'Association des camionneurs en vrac de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les 330 camions, appuie le projet du site d'enfouissement d'Hébertville-Station. J'espère que ça va aller de l'avant, qu'on va être proactif puis qu'on va être prêt, quand les grosses entreprises vont vouloir lever la main pour venir dans notre belle région.

280 Je ne sais pas s'il y a des questions. Là, j'ai été très vite, là. Je suis habitué de parler, là.

LE PRÉSIDENT :

285 Bien, écoutez, c'est parfait. Non, écoutez, vous nous aviez avertis, le plan de match me convenait totalement, puis si vous êtes d'accord, on va échanger justement avec vous.

M. DANIEL TREMBLAY :

Oui.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que comme vous l'avez dit d'entrée de jeu, on a lu votre mémoire, donc il y avait des éléments là-dessus qu'on avait notés puis qu'on s'était dit que quand on serait ensemble, on en parlerait.

295
300 Moi, je voulais savoir, à la lecture de votre mémoire, vous parlez, bon, de l'implication de la Corporation des camionneurs dans les différents projets ici et là, moi, je voulais savoir, la situation actuelle avec la RMR, le LET, comme il fonctionne actuellement, c'est quoi la différence entre ce qui se passe actuellement puis ce qui va se passer au niveau du projet d'agrandissement, s'il est autorisé. Donc, les relations que vous avez ou les implications, je dirais, dans les opérations régulières du LET actuel versus ce qui va se passer plus tard, comment ça marche, tout ça?

M. DANIEL TREMBLAY :

305

Pour la Régie des matières résiduelles, on a toujours participé activement avec eux autres, que ce soit par un entrepreneur général qui a fait des rénovations, des réparations puis, ainsi de suite, on a toujours quand même été présents là. C'est sûr que si on arrive avec une opportunité que c'est un entrepreneur d'une autre région, on ne participera pas... ça va être plus difficile de participer activement.

310

Ça fait quand même plusieurs années que la Régie des matières résiduelles, la RMR, existe. Je me rappelle, à l'époque, avec Alfred Boivin, avec Claveau et Fils, on avait été partenaires avec eux autres. Est-ce qu'il y avait une clause de camionnage? J'ai un blanc de mémoire parce que je ne me rappelle pas tous les devis. Quand j'ai regardé, en tout cas, pour déposer ce mémoire-là, c'est primordial d'avoir la clause de camionnage parce que de ce temps-ci, il y a beaucoup de gros entrepreneurs qui arrivent de l'extérieur, pour ne pas les nommer, genre dans le rang ici ou dans le rang du fromage – on appelle ça le rang 6 à Alma – c'est un entrepreneur de Victoriaville qui est là.

315

320

Comme c'est des appels d'offres publics, n'importe qui peut soumissionner, puis ça ne garantit pas nos retombées économiques. Ça fait que par la force des choses, avec la Régie des matières résiduelles, RMR, bien, on souhaitait vraiment être partenaires. À long terme, on a toujours quand même travaillé pour eux autres. On aurait plus travaillé, mais là, on veut se garantir vraiment un partenariat d'affaire avec eux autres, là.

325

LE PRÉSIDENT :

Donc, je comprends qu'il y a des petits... des transports, là, peut-être pas sur la collecte des déchets, là.

330

M. DANIEL TREMBLAY :

Non.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Mais éventuellement, sur des transports de recouvrement matériel qu'ils ont besoin pour certains travaux...

340 **M. DANIEL TREMBLAY :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

345

... où vous êtes impliqué actuellement?

M. DANIEL TREMBLAY :

350

Oui, habituellement. Alors, nous autres, on est à bennes basculantes, qu'ils appellent. On transporte la neige, le sel, le déglçage d'hiver, on construit les routes, le pavage, l'excavation... c'est vraiment nous autres qui faisons le réseau routier au Québec, là.

LE PRÉSIDENT :

355

Hum, hum, je comprends.

M. DANIEL TREMBLAY :

360

Qui fait l'entretien et les structures, et ainsi de suite. C'est sûr qu'on n'a pas de camion à benne avec des ordures en arrière, là.

LE PRÉSIDENT :

365

O.K.

M. DANIEL TREMBLAY :

O.K.? Mais c'est vraiment, la construction de routes, CCQ...

370

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

375

M. DANIEL TREMBLAY :

Il y a un point que j'ai oublié, je vais prendre 30 secondes pour l'expliquer.

LE PRÉSIDENT :

380

Oui, oui, allez-y. Allez-y.

M. DANIEL TREMBLAY :

385

Chaque camionneur chez nous est hors décret de la construction. La minute qu'il est inscrit à un organisme de courtage, il est hors décret. Ça fait qu'au lieu de payer 30 à 40 % plus cher, parce que quelqu'un qui est avec une carte de compétence de la construction va coûter entre 30 et 40 % plus cher.

390

Ça fait qu'autrement dit, le taux que je vous ai expliqué tantôt pour un dix roues à 130 \$, il ne devrait plus être à 130 \$, il devrait être peut-être à 180 \$, 185 \$. Ça fait que nous autres, l'entrepreneur qui soumissionne, lui, il le prend en considération. S'il a besoin de 40 camions durant tous les travaux de construction du site, puis il ne faut pas que les camions sortent du chantier, bien, c'est beaucoup plus avantageux de prendre des camionneurs membres de nos organismes qu'ils payent hors décret de la construction, ça fait que la soumission va être plus basse.

395

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

400

M. DANIEL TREMBLAY :

En passant, là, parce que là...

405 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. Non, c'est très clair, merci de l'avoir expliqué, je vous aurais sûrement posé des questions, c'est très, très clair.

410 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Justement, je reviens sur les clauses de camionnage, mais aussi dans votre mémoire, vous aviez plusieurs, je dirais, revendications ou demandes, là, plus des demandes, là.

420 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui, des demandes.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, dont les clauses de camionnage, fractionner le chantier, tout ça, est-ce que vous vous êtes assis avec la RMR pour en discuter, est-ce que vous avez échangé? Comment, comment... quelle relation vous avez pour faire valoir les points, en dehors de cet après-midi, on s'entend?

430 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Bien, on a eu une visioconférence qui a duré environ une heure. C'était la première fois que je voyais, que je parlais avec monsieur Rouleau. On a eu un très bon échange, vraiment un échange de partenariat. On n'est pas rentré dans les détails de qu'est-ce qu'il y a à faire, comment qu'il y a

435 de quantités à transporter, comment qu'on a de bâtisses à construire. Moi, en lisant un petit peu les informations, j'ai vu qu'est-ce qu'il y avait à faire.

Il y a aussi le nombre d'années. On ne fait pas tout ça en un an, là. Ça fait que le partage va se faire sur une longue période. Mais je vois d'un très bon œil le partenariat avec les personnes, régionaux du RMR.

440

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a déjà comme un début de relation d'affaires qui est en place, là.

445

M. DANIEL TREMBLAY :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

450

Avec, du moins, une première rencontre ou discussion.

M. DANIEL TREMBLAY :

455

Oui. Bien oui, puis c'était très courtois puis très professionnel.

LE PRÉSIDENT :

460

Excellent. Bien, écoutez, monsieur Tremblay, merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous voir, ça a été très...

M. DANIEL TREMBLAY :

465

Oui. J'étais supposé de venir hier à 21 h 45, mais je trouvais ça tard un peu.

LE PRÉSIDENT :

470 Bien, ça a bien fait qu'on puisse vous accueillir cet après-midi, tant mieux.

M. DANIEL TREMBLAY :

475 C'était supposé être en visioconférence.

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

480 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

485 Bien merci à vous, bon après-midi.

M. DANIEL TREMBLAY :

490 Merci encore.

LA COMMISSAIRE :

495 Merci. Merci, bonne fin de journée.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC KÉNOGAMI (DM10)

M. MICHEL BERGERON

500

LE PRÉSIDENT :

On va passer à la prochaine intervention de la part de Michel Bergeron. Donc, j'invite monsieur Bergeron à l'avant. Bonjour, monsieur Bergeron, installez-vous, prenez votre temps. Donc, vous pouvez vous présenter et présenter l'organisme que vous représentez, puis ensuite, la parole est à vous.

505

M. MICHEL BERGERON :

Bonjour à vous, membres de la commission. Je m'appelle Michel Bergeron, je suis le président de la Protection du lac Kénogami, APLK, et résident de la Baie Cascouia.

510

Alors, je vous lis mon mémoire que j'ai fait parvenir la semaine passée.

515

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM10)

Pour finir, Monsieur le Commissaire, depuis quelques jours, il y a une diminution des goélands sur la baie. Les oiseaux, c'est ça. C'est des animaux, c'est incompréhensible. Il y a des journées qu'il y en a des 1 000, il y a des journées qu'il y en a des 100, il y a des journées qu'il n'y en a pas, c'est pour ça qu'on demande un suivi.

520

Deuxième chose, je veux remercier le député Yannick Gagnon et les employés de la RMR parce que quand même, même avec ce problème-là, ils nous ont donné une bonne collaboration puis j'ai quand même confiance en ces gens-là.

525

Mon intervention vise à ce que dans l'avenir, le problème des goélands dans la baie Cascouia continue d'avoir un suivi de la part de tous les intervenants. C'est pour ça que je suis ici aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

530

Excellent, monsieur Bergeron, c'était très clair, merci beaucoup. Ma collègue commissaire a quelques questions pour vous, si vous nous permettez.

M. MICHEL BERGERON :

535

Oui.

LA COMMISSAIRE :

540

Bonjour, monsieur Bergeron.

M. MICHEL BERGERON :

Bonjour.

545

LA COMMISSAIRE :

Dans votre mémoire, vous nous parlez de vos observations, surtout depuis 2021, mais est-ce que vous avez des observations à nous partager sur la situation avant 2021 et aussi avant l'ouverture du LET en 2014 concernant, bien sûr, les goélands?

550

M. MICHEL BERGERON :

On dirait que ça a commencé là.

555

LA COMMISSAIRE :

Là étant?

560

M. MICHEL BERGERON :

En 2021.

LA COMMISSAIRE :

565 2021?

M. MICHEL BERGERON :

570 Oui. Puis en discussion avec vraiment les citoyens du secteur, bien, on s'est aperçu vraiment en 2021, du plus d'achalandage des oiseaux en tant que tels. Puis avant, il y en avait comme un peu durant l'été, comme un peu à d'autres places dans le lac Kénogami, on pouvait en dénombrer une vingtaine, des fois, dans une journée, une quinzaine. Mais on dirait que c'est cette année-là que ça a comme apparue, tout d'un coup, qu'ils ont décidé... ils ont trouvé, ils ont trouvé le spot.

575 **LA COMMISSAIRE :**

O.K., merci. Puis est-ce que vous avez, vous, personnellement, observé soit une dégradation de l'eau ou dans la baie, la baie de Cascouia? Est-ce que vous avez des observations personnelles sur la qualité de l'eau?

580

M. MICHEL BERGERON :

585 À l'œil, non. Par contre, moi, personnellement, comme bénévole de la surveillance des lacs, c'est moi qui prends les échantillonnages depuis maintenant six ans, trois fois par été, puis aussi les mesures de transparence, à peu près une dizaine de fois dans l'été, puis là, bien, en me basant sur l'étude qui a été faite par Environnement CA, puis il y a eu, oui, une petite dégradation, comme on peut voir. Est-ce que c'est juste par rapport aux goélands ou par rapport à l'ensemble de l'œuvre? Ça, bien, c'est à déterminer.

590 C'est sûr que quand je demande un suivi, c'est justement pour ne pas arriver dans 15 ans puis dire, bon, bien on aurait donc dû, on aurait donc dû le suivre plus que ça, parce que là, il est trop tard. Ça fait que c'est pour ça que je veux qu'il y ait un suivi périodiquement. Puis il faut dire aussi que le réseau de surveillance des lacs, c'est fait par des bénévoles comme moi, puis moi, bien, ce que j'ai toujours demandé, c'est qu'il y ait une firme indépendante qui soit engagée pour
595 justement suivre l'évolution du lac par rapport aux goélands. Surtout avec l'agrandissement qui s'en

vient, je pense que ça va être important de suivre cette évolution-là pour être sûr de faire qu'est-ce qu'il y a à faire parce qu'il y a sûrement des choses qui peuvent être améliorées.

LA COMMISSAIRE :

600

Justement, concernant ce suivi-là et les demandes que vous exposez dans votre mémoire, vous souhaitez avoir des relevés supplémentaires, la revue de littérature scientifique, un plan de suivi environnemental, est-ce que ces demandes-là, vous les avez partagées avec la Régie des matières résiduelles?

605

M. MICHEL BERGERON :

610

J'avais demandé, bien, je l'avais dit dans mon mémoire, là, dès les premières rencontres, j'avais demandé qu'une firme indépendante soit engagée avec des... je voulais aussi des biologistes, puis j'aurais aimé ça aussi que le ministère de l'Environnement se mette le nez là-dedans un petit peu, là. Parce que je trouve qu'on a un ministère de l'Environnement, mais je n'ai pas vu personne qui sont venus voir ça, qui sont venus expertiser ou qui sont venus.

615

Tu sais, nous autres, on est des bénévoles, au réseau de surveillance des lacs. Moi, je n'ai pas fait d'études en biologie ou en... ça prend du monde qualifié, là, pour suivre ça, cette évolution-là.

LA COMMISSAIRE :

620

Vous touchez à la deuxième partie de ma question. Est-ce que vous avez fait état de ces demandes-là au ministère de l'Environnement? À la Direction régionale du ministère?

M. MICHEL BERGERON :

625

Non.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Parfait, c'est tout pour moi. Merci beaucoup.

630 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Bergeron. Bon après-midi.

635 **M. MICHEL BERGERON :**

Merci.

640 **M. ALEXANDRE RICHARD (DM19)**
(par vidéo)

LE PRÉSIDENT :

645 On va pivoter vers une intervention en ligne. Donc, ce sera par vidéo. Donc, on a monsieur Alexandre Richard qui devrait nous entendre et être prêt à présenter son mémoire. Donc, à vous la parole, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

650 Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

655 Oui.

M. ALEXANDRE RICHARD :

660 Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. ALEXANDRE RICHARD :

665

Excellent. Donc, bien content d'être ici pour vous présenter un peu mes préoccupations par rapport au projet. Donc, mon mémoire s'intitule « Réduire à la source, une solution de substitution à l'enfouissement ».

670

Donc, je vais quand même être bref, là. J'ai des points qui me préoccupent par rapport au projet, que j'aimerais vous faire part. En gros, ça concerne l'internalisation des coûts de décontamination du passif environnemental qui est généré par l'enfouissement pêle-mêle des déchets, tel que proposé par l'initiatrice.

675

Donc, dans mon mémoire, j'aimerais que la commission puis que l'initiatrice prennent compte de ce fait-là, que quand la durée de vie utile des membranes va être atteinte, en fait, il va rester encore des résidus, puis qu'il peut y avoir des impacts pour les prochaines générations. Puis ça peut faire en sorte que ça augmente le risque qu'il y ait un transfert de passif environnemental intergénérationnel, puis ça, ça me préoccupe beaucoup vu qu'en fait, à l'intérieur des sites d'enfouissement, il y a des contaminants qui peuvent être inconnus à ce jour. De plus en plus, on en entend parler, par exemple comme les PFAS et autres molécules.

680

Donc, en gros, ça, c'est un point qui me chicote un peu par rapport au projet. Il y a aussi, je parle aussi qu'on devrait réduire à la source, en fait en amont, comme solution de substitution, puis ça, je pense que, comme je fais part dans mon mémoire, que le modèle d'entreprise à but non lucratif par la Régie, qui constitue l'entreprise de gestion de déchets en cause, je crois que c'est le meilleur modèle pour pouvoir en arriver. Donc, en gros, c'est ça.

685

Dans mon mémoire, je parle aussi du fait que les entreprises en parallèle, les industries, commerces et institutions, ainsi que les générateurs de CRD sont les principaux générateurs de détritrus en devenir.

690

Donc, ce que je propose dans mon mémoire, bien, je lance ça, on en a parlé un peu en première partie d'audience, mais on n'a pas vraiment de bilan de masse, là. On ne sait pas combien qu'il y a de détritrus éventuels qui sont produits à l'échelle des MRC qui sont desservies par le projet, puis ça, ça me préoccupe un peu, parce que c'est comme, aujourd'hui, en 2025, on pourrait produire une quantité X de déchets, puis ne pas vraiment avoir une idée de la durée de vie de ces

695

composantes-là. Puis, éventuellement, bien, dans le futur, bien, les prochaines générations vont avoir à le gérer, pas nécessairement aujourd'hui.

700

Donc, en gros, je crois qu'il devrait y avoir un bilan de masse qui est généré, puis que la production, ainsi que l'importation des détritux en devenir, c'est-à-dire n'importe quelle composante qu'on utilise quotidiennement va finir un jour dans un site d'enfouissement.

705

Donc, mon point c'est qu'il faudrait au moins savoir ce qu'il y a de présent, qu'est-ce qu'on peut faire avec ce qui est déjà existant puis, pour éventuellement faire une modélisation de ce qui va se passer dans le futur pour les prochaines générations, parce que là, si on continue à ce rythme-là, je pense qu'on n'y arrivera pas puis on va frapper un mur un jour. Je crois qu'il est déjà atteint, mais bon, je n'élaborerai pas trop, trop là-dessus.

710

En gros, c'est ça. Procéder à la disposition pêle-mêle des détritux représente un déni volontaire de la part de l'ensemble des parties prenantes, puis je m'inclus là-dedans, ça arrive que je génère des déchets, quand même, puis j'invite l'initiatrice à surpasser le cadre réglementaire et de prendre la pause nécessaire afin de considérer l'ensemble des solutions de rechange à l'enfouissement avant d'aller de l'avant avec ce projet d'agrandissement.

715

Donc, en gros, ça résume pas mal mon mémoire. Aussi, j'ai parlé des... donnez-moi deux petites secondes. J'ai parlé aussi des moyens préventifs qui permettraient d'appliquer la hiérarchie des 3RV, incluant :

720

- Refuser la production, l'importation et la mise en marché des biens et services non essentiels qui sont susceptibles de devenir un résidu ultime – je viens d'en parler.
- De réduire graduellement la production et la mise en marché de biens et services;
- De réutiliser et réparer les biens déjà disponibles afin de limiter la production et, ultimement, la mise en marché d'un volume additionnel de biens qui constitueront inévitablement un fardeau de gestion pour les prochaines générations;
- 4. Partager de façon équitable les biens et services existants; on n'est pas obligé nécessairement d'en produire d'autres, on peut utiliser ce qui est sous-utilisé présentement.
- 5. Un point que je trouve très important par rapport au projet, ce serait de caractériser les sites de stockage de détritux afin d'internaliser l'ensemble des coûts;
- Évaluer le passif environnemental puis le comparer à l'état de référence préenfouissement.

725

730

735 Ici, je ne demande pas de décontaminer l'ensemble du site, mais au moins, que la société soit au courant : un mètre cube de déchets qui est généré, tel quel comme on l'enfouit présentement, bien, c'est quoi les efforts qui seraient nécessaires pour le décontaminer une fois qu'on a mis toutes les couches une par-dessus l'autre, là. C'est-à-dire les résidus ultimes puis différentes couches de valorisation, en fait, incluant le matériel de recouvrement, les sols contaminés, le fluff automobile et tout ça.

740 Donc, en gros, une fois que c'est tout ensemble puis qu'on se dit : oh! Il faudrait revenir en arrière, ça coûte combien? Puis par la suite, bien, on pourrait le comparer avec d'autres modes de gestion, incluant aussi la réduction à la source. Ça nous ferait réfléchir sur la conception des détritrus en devenir, principalement. Je pense que c'est un enjeu qui est majeur puis d'intérêt général.

745 Donc, en gros, ça résume pas mal mon mémoire, puis si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT :

750 Merci beaucoup, monsieur Richard. Certainement qu'on a des questions, quelques éléments d'échanges avec vous. Je vous remercie de votre participation, d'entrée de jeu. Je vais aller sur vos solutions ou vos propositions. Peut-être, pour vous aider, je vais vous nommer les pages de votre mémoire auxquelles se retrouve cette proposition-là.

755 Je vais commencer avec une proposition de solution de rechange que vous évoquez à la page 1 de votre mémoire où vous parlez d'une mise en valeur du site archéologique. J'aimerais vous entendre là-dessus élaborer un peu pour mieux comprendre ce que vous entendez par « site archéologique » et comment vous considérez le mettre en valeur.

M. ALEXANDRE RICHARD :

760 Bien, en gros, c'est une proposition qui peut paraître un peu farfelue à première vue, mais tous les sites archéologiques, quand les archéologues trouvent un site d'enfouissement qui date de plus longtemps que l'année passée, on va dire, ça se trouve à être un site archéologique de prédilection.

765 Donc, en gros, avec les sites d'enfouissement qui sont actuels, j'imagine qu'on est capable
de voir l'évolution de... en fait, ça représente la société, en fait, les sites d'enfouissement. Donc,
quand on fouille là-dedans, de la manière que je l'apporte, c'est qu'admettons qu'on prendrait une
zone délimitée dans le site d'enfouissement en question puis qu'on dirait, bon, bien, on agit comme
si c'était un site archéologique. Là, on est capable de voir tout ce qu'on a fait dans le passé, puis
770 surtout, d'internaliser les coûts.

Toutes les couches de détritrus, économiquement, ce n'était pas viable de valoriser à l'époque,
c'est-à-dire hier, si on décidait, pour internaliser les coûts, de valoriser en fait ce site-là, en disant
on va se servir d'une partie du site, on va dire – c'est sûr que ce ne serait pas le site au complet –
775 on se servirait de ce passif environnemental là pour nous afficher les coûts réels de
décontamination. Là, après, on serait en mesure de... on serait en mesure d'avoir une idée réelle
du coût de l'enfouissement.

Parce que là, on parle de, je pense, une centaine de dollars la tonne, là, mais en tout cas,
780 100 \$ à 200 \$ la tonne que ça coûte en fait aux contribuables pour enfouir, mais ça ne représente
pas le coût réel. C'est sûr qu'il y a de nombreuses externalités qui ne sont pas internalisées là-
dedans, puis comme j'en parle dans mon mémoire, bien, c'est ça. Les externalités des uns, bien,
sont le profit des autres, j'ai l'impression.

785 Ça reste une hypothèse, mais c'est sûr que ce site-là, entre autres, pourrait être un site... une
partie du site pourrait être un site archéologique, puis d'autant plus qu'il y a de l'énergie, il y a du
biogaz qui sort des anciennes cellules qui pourraient vraiment servir à faciliter, en fait, la
caractérisation puis le traitement éventuel pour libérer de l'espace, ce qui éviterait d'avoir à agrandir
le site dans les milieux boisés et les tourbières.

790 Donc, au lieu de prendre le gaz, ce que je propose dans mon mémoire, c'est au lieu de
prendre le gaz pour le vendre au plus offrant, par exemple à Énergir, pour ensuite, que ce gaz-là
soit utilisé pour générer d'autres détritrus, bien, à la place, on prendrait ce gaz-là pour décontaminer
le site actuel puis libérer de l'espace.

795 Évidemment, c'est sûr que c'est beaucoup plus coûteux, mais ça respecterait la réalité.

LE PRÉSIDENT :

800

Mais je reviens à votre idée de site archéologique, monsieur Richard, le site archéologique que vous proposez. Dans le fond, si je comprends bien, c'est comme une forme d'outil de sensibilisation ou d'information pour le public, là. C'est de réserver un espace dans le LET pour qu'éventuellement les gens puissent voir la progression du remplissage puis éventuellement l'évolution dans le temps des méthodes, si on peut dire ainsi, d'enfouissement. C'est comme ça que j'ai compris votre réponse. Est-ce que c'est bien ça?

805

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Bien, comme moyen de sensibilisation et sensibilisation aussi à l'internalisation des coûts réels de l'enfouissement.

810

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je comprends.

815

M. ALEXANDRE RICHARD :

On se comprend que, on s'entend que décontaminer des sites au complet, je ne crois pas que c'est possible, mais comme outil de sensibilisation, je crois que ça pourrait servir.

820

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Merci, c'était très clair. J'ai une deuxième question : sur une autre des propositions, vous semblez avoir des solutions – c'est à la page 3 de votre mémoire – vous semblez avoir des solutions ou des solutions ou des propositions qui permettraient de traiter les résidus ultimes puis les matériaux de recouvrement *in situ*, c'est-à-dire sur le LET, dans le LET directement, pour libérer de l'espace sur le site pour éventuellement réutiliser cet espace-là, si je comprends bien. Est-ce que vous pouvez un peu élaborer sur ces façons de faire là?

825

830

M. ALEXANDRE RICHARD :

835 Bien, je crois qu'il y en a déjà dans ce coin-là. Je crois que c'est... peut-être que je m'abuse, là, les noms, je ne les connais pas par cœur, mais il y a des sites en fait de décontamination. Ce que je trouve un peu aberrant par rapport au modèle actuel, bien je crois que vous êtes déjà au courant, là, mais entre chaque couche de recouvrement, pour le recouvrement journalier, on peut étendre des sols contaminés, du verre concassé qui est issu des résidus de CRD ou autres, puis je trouve ça un peu aberrant parce qu'on appelle ça de la valorisation, mais il y a des procédés, par exemple, qui utilisent du gaz, entre autres, qui permettent de décontaminer des sols.

840 Puis par la suite, ces sols-là, quand ils atteignent un certain niveau de contamination qui est correct pour être accepté dans un site d'enfouissement comme recouvrement journalier, il est ajouté à chaque jour dans le site d'enfouissement, mais j'imagine que, c'est sous toute réserve, il est recontaminé par les matières de la journée d'après.

845 Donc, c'est sûr que c'est un peu un travail inutile de décontaminer des sols pour ensuite aller les recontaminer dans un site d'enfouissement. Quant à moi, ça ne fait pas de sens. Ça fait que c'est dans ce sens-là que je propose d'évaluer la possibilité d'utiliser le gaz qui est issu du site, comme j'en ai parlé tantôt, il y a du gaz qui va être généré pendant encore plusieurs années, au lieu de le vendre, bien, on pourrait l'utiliser pour décontaminer les sols qui ont été enfouis couche par couche au fil des années.

850

LE PRÉSIDENT :

855 Parfait. Très clair, monsieur Richard. Merci beaucoup de votre participation, merci des réponses à nos questions, puis je vous souhaite une belle fin d'après-midi.

M. ALEXANDRE RICHARD :

860 Merci à vous.

865

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO,
HÉBERTVILLE ET HÉBERTVILLE-STATION (DM14)
M. PHILIPPE LUSINCHI**

LE PRÉSIDENT :

870

Prochaine intervention – on revient en salle maintenant – prochaine intervention, Philippe Lusinchi. Bonjour, monsieur Lusinchi, comment allez-vous?

M. PHILIPPE LUSINCHI :

875

Bonjour, Monsieur le Président, ça va très bien.

LE PRÉSIDENT :

880

Excellent, prenez votre temps, installez-vous. Vous pouvez vous présenter, présenter l'organisme que vous représentez puis on est tout à vous.

M. PHILIPPE LUSINCHI :

885

Oui, j'aurais besoin d'une précision sur l'organisme que je représente. Oui, mon nom est Philippe Lusinchi, je suis urbaniste, directeur général adjoint pour la municipalité de Saint-Bruno, mais, ici, je viens vous parler, je représente trois municipalités, les municipalités d'Hébertville-Station et la municipalité d'Hébertville. Je dirais d'ailleurs, quand il fallait s'inscrire, je n'ai trouvé que l'espace pour Saint-Bruno, je n'ai pas pu ajouter les autres noms des municipalités, et je trouverais important qu'elles y soient parce qu'elles sont parties prenantes, elles partagent le même mémoire que je viens vous présenter.

890

LE PRÉSIDENT :

895

Bien, alors, voilà. C'est fait. Merci beaucoup.

M. PHILIPPE LUSINCHI :

900 Et puis pourquoi les trois municipalités? C'est parce qu'on a, en septembre, on a entrepris un projet de fusion municipale, alors nos règlements sont déposés; et lorsqu'il s'agit d'enjeux importants qui vont durer encore au-delà d'une période d'élection, on trouvait important que l'opinion qu'on présente soit partagée par les trois municipalités.

905 D'emblée, simplement préciser que ce mémoire n'a pas la prétention de représenter une analyse exhaustive sur tous les impacts environnementaux d'un LET, mais simplement, au plan municipal, de présenter une réflexion des trois municipalités, trois municipalités qui cohabitent avec le LET déjà depuis une dizaine d'années.

910 Pourquoi agrandir le LET? Cette question-là, on se l'est déjà, en réalité, on a déjà eu une réponse, en 2014-2015, lorsqu'il y a eu une entente avec Saguenay, on a compris que la vie utile de notre LET allait être accélérée. Alors, pourquoi? C'est parce qu'on est rendu, on a créé le site d'enfouissement, le LET d'Hébertville-Station avec 30 municipalités du Lac-Saint-Jean auxquelles s'est ajoutée Saguenay, et c'est maintenant 50 municipalités, l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui enfouit ses déchets à Hébertville-Station, en passant par le territoire de Saint-Bruno.

920 D'emblée, vous dire que l'enfouissement des déchets pour nous, c'est encore un mal nécessaire et on ne voudrait pas faire le débat des mesures pour enfouir moins de déchets ici. On les adresserait davantage au gouvernement du Québec qui nous donne les orientations, les politiques, et qui dresse la table pour nous, les municipalités, les représentants municipaux, mais également pour des gestionnaires comme la RMR.

925 Alors, d'emblée, les trois municipalités que je représente aujourd'hui soutiennent le projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station, puis notamment sur le principe, pour avoir vu arriver le site, avoir vu sa naissance, notamment sur le principe d'améliorer des infrastructures existantes qu'on a mises en place depuis 2014, plutôt que d'en créer de nouvelles à différents endroits.

930 Améliorer les infrastructures mises en place, pour nous, les municipalités, c'est de regarder le contexte dans lequel on cohabite. Par exemple, à partir du transport des matières résiduelles, la RMR a construit un chemin de trois kilomètres. Ce chemin-là qui donne accès au LET, il a un volume

de camionnage très accru depuis sa construction. On semblait parler d'une trentaine de municipalités, dirons-nous, 30 camions au départ, et maintenant une cinquantaine, dirons-nous, 50-60 camions maintenant.

935 Le volume de camionnage, la cohabitation avec les propriétaires et les résidents du secteur, c'est un enjeu. C'est une préoccupation qu'on partage, notamment été comme hiver, avec l'entretien hivernal, notamment sur la durée aussi. Le site est en exploitation, le LET accueille des déchets cinq jours/semaine, mais les propriétaires qui entourent le secteur, ils y sont sept jours/semaine. Alors, il y a des préoccupations au niveau du chemin, de la sécurité aussi du chemin.

940 Comme je vous disais, il y a de la villégiature, alors il y a moyen d'améliorer ce qui se fait. La Régie des matières résiduelles fait d'ailleurs pas mal d'efforts, mais il y a toujours moyen de faire mieux en cette matière et on s'attend à mieux avec le projet d'agrandissement.

945 En deuxième lieu, le bruit des opérations du LET, tant au niveau des opérations qu'au niveau du dynamitage. Encore là, on a fait de bonnes choses, mais il y a toujours moyen d'améliorer les choses, il y a toujours moyen d'améliorer les façons de faire. Puis on reconnaît que la Régie fait un bon bout, mais on ne voudrait pas dormir sur nos lauriers, parce que c'est une préoccupation très sensible pour les secteurs de villégiature autour.

950 On a vécu certains épisodes d'odeurs aussi. Encore là, beaucoup de mesures ont été déployées, même des programmes – tantôt, je parlais du bruit, les odeurs, pareil – des programmes de compensation annuelle auprès des voisins du site. Avec la Régie des matières résiduelles, les municipalités concernées autour, on a établi un programme de compensation monétaire annuelle
955 auprès des voisins. Ça, je pense, encore là, qu'il y aurait peut-être des façons de moderniser, d'améliorer ces ententes-là.

960 Quatrième point, les goélands. On entend : présence accrue des goélands. En effet, on est parti d'un secteur forestier où il n'y avait à peu près pas de goélands, ils étaient plutôt au lac Saint-Jean et sur le bord du Saguenay, là, on en voit arriver davantage. Encore là, on a de bonnes techniques, mais il y a des infrastructures qui vieillissent mal à cause de la présence des goélands et, encore là, on espère continuer de discuter avec la Régie pour pouvoir trouver des façons d'améliorer.

965 Quand je pense à des équipements qui vieillissent mal, on a un réservoir d'eau très proche du site, qui était construit avant même l'arrivée du site, et la présence accrue des goélands nous demande des casse-têtes incroyables pour en assurer l'entretien et le bon ordre.

970 Donc, on préfère, comme on dit, l'opinion des municipalités d'Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Bruno, c'est d'améliorer ce qui a été mis en place depuis 2014 en matière de traitement des matières résiduelles, de moderniser nos ententes, les mesures déployées jusqu'à maintenant, plutôt que de recommencer une page blanche, un nouveau site, de nouveaux impacts, un nouveau terrain récepteur. On considère qu'on a fait du bon travail jusqu'à présent, mais qu'il reste encore un énorme besoin de s'améliorer.

975 S'améliorer ne veut pas dire de rajouter de l'argent dans les plans de compensation et autres, on voit davantage en matière de développement durable. Ce qu'on attendrait du projet d'agrandissement – c'est que tout le monde en parle comme une bibitte, comme un mal, comme une autre affaire –, on voudrait le voir comme, que le projet d'agrandissement, il représente une opportunité, une opportunité pour que les 50 municipalités qui sont parties prenantes partagent ensemble une approche où les installations de traitement des matières résiduelles puissent contribuer à une valeur ajoutée au territoire qui les reçoit.

980 Permettez-nous d'espérer que le traitement des matières résiduelles sur le territoire qui l'accueille, que ça pourrait contribuer à la création de projets environnementaux en périphérie du site. Tantôt, on parlait de gaz pour traiter les matières enfouies. Le gaz pourrait également servir à des projets créateurs d'emplois. On voit, dans le haut du lac, qu'on a fait avec des matières résiduelles comme les gaz, des serres à concombres.

990 On voudrait sentir davantage la contribution, sur le territoire qui reçoit les matières de toute la région, on voudrait que ça représente une valeur ajoutée à notre territoire, et que certains projets de valorisation des matières résiduelles puissent être créés directement sur le territoire. Il y a des entrepreneurs qui cherchent à avoir du plastique, qui cherchent à avoir toutes sortes de produits qu'ils pourraient transformer ou recycler sur le territoire des municipalités qui l'accueillent, et ça, ça représenterait pour nous une valeur ajoutée.

995 Des exemples aussi simples que le siège social de la RMR. Oui, c'est bien qu'il soit à Alma dans la ville centre du Lac-Saint-Jean, mais pour nous, ça aurait représenté un symbole qu'il soit

1000

sur le territoire des municipalités qui l'accueillent et qu'ils puissent éventuellement accueillir des familles qui travaillent, qui travaillent au siège social. Ça, pour nous, ça représenterait encore une plus-value d'un équipement comme ça, d'en disposer.

1005

En terminant, j'entendais tout à l'heure qu'on parlait des générations, du passif environnemental des générations qui vont nous suivre. Bien, effectivement, comme municipalités qui accueillent le LET, on voudrait qu'il y ait un plan clair pour la fin de vie utile du LET, qu'il y ait un plan bien adressé et qu'on sache à quoi s'attendre.

1010

On ne voudrait pas avoir à subir les montagnes de déchets qui ont été enfouis sans avoir été avisés des impacts lorsque le site sera fermé. Qu'est-ce qu'il va advenir du site fermé? Qu'est-ce qu'on va faire des bâtiments? Qu'est-ce qu'on va faire des lixiviats qui pourraient s'écouler encore et autrement? Ça, c'est une préoccupation qui nous touche.

1015

En somme, on est pour l'agrandissement du site actuel. Comme on vous dit, les déchets, pour nous, c'est un mal encore nécessaire, à enfouir, mais on voudrait réellement le voir comme un projet environnemental de valeur ajoutée à notre territoire et non pas que comme une dompe de cochonneries.

LE PRÉSIDENT :

1020

Merci, monsieur Lusinchi. Ma collègue, madame Leney, a quelques questions et échanges avec vous.

LA COMMISSAIRE :

1025

Bonjour, monsieur Lusinchi. Vous avez mentionné que vous souhaitez, dans le cadre de l'agrandissement du LET, moderniser les ententes mises en place en 2014. Ce sont, je crois que vous parliez d'ententes, des ententes de compensation financière?

M. PHILIPPE LUSINCHI :

1030

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1035 Et qu'est-ce qui est compensé et qu'est-ce que vous avez en tête, comme modernisation de ces ententes-là?

M. PHILIPPE LUSINCHI :

1040 Bien, de moderniser, comme je vous dis, au-delà de l'argent qui nous permet d'administrer les dommages collatéraux. C'est que ces ententes-là prévoient des gestes concrets de valorisation du territoire ou de recyclage ou de création ou de transformation des gaz et qu'on puisse les récupérer et qu'ils puissent... ou, encore là, comme je vous dirais que des entreprises qui font du recyclage, ou qui travaillent dans les matières résiduelles sur le territoire des municipalités qui
1045 accueillent le site, puissent avoir des multipoints dans l'analyse de leur exigibilité à soumissionner ou à recevoir le projet.

Que ces gaz-là, que ces valeurs ajoutées là du recyclage ne partent pas ailleurs, au-delà de la région, et à tout le moins, qu'ils soient davantage récupérés ou que le terrain récepteur en ait le
1050 bénéfice avant les autres secteurs.

LA COMMISSAIRE :

1055 O.K., je comprends, mais si je reviens à la modernisation des ententes, donc de compensation qui...

M. PHILIPPE LUSINCHI :

1060 C'est que ça touche, au-delà de l'argent, que ça touche d'autres moyens, comme des projets. Je vous dirais, par exemple, je parlais de la circulation et de la difficulté de cohabitation, bien, qu'on s'engage à faire des sentiers pour les 4 roues, des sentiers récréatifs. La RMR dispose d'un lac à proximité; bien, qu'on puisse justement enlever les villégiateurs de la seule route qui a été créée pour les déchets, de pouvoir les amener à se promener, à circuler, à faire de la récréation extensive
1065 autour du lac.

Ça fait que pour nous, c'est un peu ça que j'entends, moderniser les ententes qui prévoient, au-delà des coûts de dollars par tonne enfouie, qu'on prévoie des projets de valeur ajoutée.

LA COMMISSAIRE :

1070

O.K., donc les montants qui vous sont alloués actuellement comme compensation financière, est-ce qu'ils vous permettent déjà de dégager des revenus pour d'autres activités?

M. PHILIPPE LUSINCHI :

1075

À peine, je vous dirais. Au-delà de l'argent, comme on vous dit, on veut sentir que ça préoccupe les gens de la RMR qui travaillent assez proche, on les sent très préoccupés puis très alertes, mais les 50 municipalités qui font partie de la RMR, j'ai souvent l'impression qu'un coup que les déchets sont partis de la porte de leur maison ou de leur limite de territoire – bonsoir! On ne veut plus rien savoir.

1080

Alors, souvent, comme municipalité qui accueille la RMR et leurs installations, on a eu à interpeler le conseil d'administration de la RMR et souvent là, on s'est senti, woups! Isolés, comme David contre Goliath, un peu. Une municipalité contre toutes les municipalités de la région, c'est là où on désirerait sentir plus de partenariat, plus de concertation au niveau, comme je vous dis, de valeurs ajoutées sur le territoire qui accueille les déchets.

1085

LA COMMISSAIRE :

O.K. Tantôt, vous nous avez parlé de projets de valorisation, vous avez donné d'excellents exemples, est-ce que les projets, quand vous dites de contribuer à la création de projets environnementaux en périphérie du site, ça, pouvez-vous élaborer ou nous donner des exemples?

1090

M. PHILIPPE LUSINCHI :

Bien, je vous disais tantôt, des serres qui utilisaient des biogaz pour se réchauffer. Alors, on a des terres agricoles autour, ce serait... ça, c'est une des affaires. Je pense, on a fait beaucoup, certains efforts au niveau de la restauration des cours d'eau, plantation timide d'arbres et autrement, on pourrait davantage enrober le cours d'eau qui reçoit tous les rejets d'eaux usées et, encore là,

1095

1100 ce n'est pas une perspective d'argent; c'est une perspective de gestes qui vont rester sur le territoire, qui vont avoir une pérennité sur le territoire, qui vont permettre de s'appropriier un peu l'environnement au niveau des cours d'eau, au niveau des...

LA COMMISSAIRE :

1105 Parfait. Merci beaucoup de vos précisions, je vous souhaite une bonne fin de journée.

M. PHILIPPE LUSINCHI :

1110 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1115 Merci beaucoup, monsieur, bon après-midi.

MRC DU DOMAINE-DU-ROY (DM8)

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER

1120 **LE PRÉSIDENT :**

On va passer à une prochaine intervention de la part de Marie-Noëlle Bhérier. Bonjour, madame Bhérier, vous pouvez vous installer.

1125 **Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :**

1130 Bonjour, mesdames, Monsieur le Président. Premièrement, je vais d'emblée vous dire que c'est la première fois que je participe à un BAPE, donc je suis super nerveuse, mais une fois que c'est dit, ça va retomber.

LE PRÉSIDENT :

Ça va mieux? Nous, c'est la première fois qu'on vous rencontre, donc c'est la même chose.

1135

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

Oui, c'est ça, mais je suis toujours aussi charmante, donc...

1140

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, excellent, ça va bien se passer, ne vous inquiétez pas.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

Puis là, j'ai manqué le début de l'autre présentation, mais je pense que tout simplement, je lis le document, puis si vous avez des questions...

1145

LE PRÉSIDENT :

Vous faites comme vous voulez. C'est vous, vous êtes là, c'est vous la boss. En fait, la seule contrainte que vous avez, c'est un temps, dans le fond, vous avez 15 minutes.

1150

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

Parfait.

1155

LE PRÉSIDENT :

Puis après le 15 minutes, on va échanger avec vous pour des questions, précisions sur certains points de votre mémoire. Sachez que le mémoire, on l'a déjà reçu, on l'a lu.

1160

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

Parfait.

1165

LE PRÉSIDENT :

Donc, on s'est préparé en conséquence.

1170 **Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :**

Vous avez déjà vos questions de prêtes, là.

LE PRÉSIDENT :

1175 Oui, c'est ça, mais ça se peut qu'il y en ait d'autres qui arrivent en cours de route, là, il n'y a pas de problème. Puis donc, c'est ça. Prenez votre temps, puis vous n'êtes pas obligée de lire le document, vous pouvez le résumer dans vos mots aussi, puis après on échange. C'est vous qui décidez.

1180 **Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :**

Parfait. Je vais le lire, comme ça, ça va m'aider.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'oublierez rien.

1190 **Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :**

Je n'oublierai rien, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1195 Parfait.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

Parce que je ne voudrais pas faire de faux pas.

1200

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM8)

Début de la phrase à la page 1 : « Dans le cadre du projet d'agrandissement... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] à titre de vice-président de l'organisme. »

1205

Il aurait aimé être présent, mais étant donné qu'il ne pouvait pas être présent, vous avez droit à son acolyte aujourd'hui.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM8)

1210

Début de la phrase à la page 1 : « Constituée en octobre 2008, la RMR... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] axées particulièrement sur les entreprises. »

On a vu, suite au nouveau – ah, puis là, je vais me tromper dans l'acronyme évidemment – dans le PG...

1215

LE PRÉSIDENT :

PGMR.

1220

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

PGMR, merci de collaborer. C'est ça, c'est ce qui avait ressorti, là, qu'on avait peut-être une petite lacune du côté des entreprises, donc c'est pour ça qu'on vise un peu plus, pas cette clientèle-là, mais ce type-là d'interventions auprès... avec nos nouvelles ressources.

1225

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM8)

Début de la phrase à la page 2 : « Cet engagement traduit une conviction... »

Fin du mémoire.

1230

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'ai une question pour vous.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1235

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1240

Comment ça s'est passé?

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1245

Ça s'est bien passé, finalement, je n'ai pas bégayé...

LE PRÉSIDENT :

Ça a super bien été. Ça a été très bien. J'ai des questions en lien avec votre mémoire.

1250

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

Oui. Là, je vais vraiment essayer de répondre du mieux possible selon mes connaissances, mais...

1255

LE PRÉSIDENT :

Et si vous n'avez pas la réponse, ce n'est vraiment pas grave.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1260

Parfait. Je ne vous inventerai pas rien, là, promis.

LE PRÉSIDENT :

1265

Il n'y a pas de problème. En fait, vous avez parlé entre autres d'un indicateur, l'augmentation de 121 % qui était l'indicateur d'enfouissement qui est passé de 444 kilogrammes par habitant à 581, je crois?

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1270 Oui, il me semble, là.

LE PRÉSIDENT :

1275 Puis dans le fond, votre citation, c'est « cela complique grandement l'atteinte de nos objectifs. »

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1280 Bien, l'objectif, en plus, la RMR a un souhait d'aller – on parlait d'un 75 % d'amélioration, bien de diminution des quantités plutôt que... mais oui.

LE PRÉSIDENT :

1285 Puis de votre point de vue, qu'est-ce qui se passe si vous n'atteignez pas vos objectifs? Là, je parle du point de vue de la MRC.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1290 C'est une très bonne question. Au niveau de la MRC, qu'est-ce qui se passe si on n'atteint pas nos objectifs, c'est une bonne question. J'aimerais ça que mon préfet soit ici présent pour répondre à ma place, mais je ne sais pas, mais c'est sûr...

LE PRÉSIDENT :

1295 Mais dans les discussions que vous avez, quand ça, ça arrive sur la table, parce que c'est sûrement arrivé sur la table dans vos discussions, dire, oh! Là, cette année ou entre 2021-2023, on a eu une augmentation de 121 %, peu importe les chiffres, là, quelles sont les discussions qui s'ensuivent?

1300 **Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :**

Bien, c'est sûr que l'idée d'avoir des... souvent, la problématique, je vais dire, pas par mes... bien, par mes connaissances ou par un refus de s'informer adéquatement, souvent, les entreprises, le chemin est plus facile, c'est le conteneur à déchets traditionnel – je l'imagine ici, là, c'est pour ça que je le pointe là – mais c'est de là l'importance d'avoir engagé des ressources qui vont eux se déplacer, aller faire de la formation, bien informer les gens. Puis c'est vraiment pour diminuer la méconnaissance. Les gens ne pourront plus dire par la suite qu'ils ne savaient pas.

1310 Puis aussi, des fois, parfois, avec ces ressources-là, c'est de mettre en place des méthodologies pour faciliter le travail, principalement pour les entreprises, mettre en place des stratégies afin de vraiment optimiser la façon de travailler pour réduire les déchets.

LE PRÉSIDENT :

1315 Excellent. Puis peut-être une autre expérience, vous nous direz ce que vous avez comme information sur cette expérience-là, vous avez parlé du projet de tri sur chantier.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1320 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Puis vous dites que dans votre MRC, il y a cinq entrepreneurs qui y participent?

1325

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

Bien, autour du Lac-Saint-Jean.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., pas spécifiquement dans votre...

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1335

Pas spécifiquement dans notre MRC, mais oui. Le projet a été offert à la grandeur du Lac-Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

1340

À la grandeur, parfait. Puis, donc, sur votre territoire ou de votre connaissance, les retours sur l'expérience que des entrepreneurs ou est-ce que vous avez des contacts avec des gens qui ont participé au projet puis comment ils ont vécu ça, comment ils ont... les résultats puis s'ils ont aimé, pas aimé, ou bref.

1345

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1350

Il y a place à l'amélioration, là. Ce qu'on m'a dit c'est vraiment que, bien, sur les cinq, il y en a pour qui c'était plus facile, plus, je vais le dire dans mes mots, charmante comme je suis, mais plus fluide, là, tu sais qui avait une volonté, aussi. Ça porte sur les épaules d'humains, ce genre de participation là, donc c'est vraiment une volonté d'entreprise.

1355

Ça fait qu'il y a eu des entreprises où est-ce que c'était plus facile, il y a place à amélioration, puis le grand défi, c'est de valoriser ces matières-là pour la suite, puis ça, c'est un défi, mais à la grandeur du Québec, là. Puis nous, dans notre secteur, dans notre MRC, en fait, il y a deux endroits pour le bois qu'on appelle... qui serait de très mauvaise qualité, qui serait plus difficile à revaloriser.

1360

On a entre autres Domtar, à Saint-Félicien, où est-ce qu'il y a des usines de cogénération qui vont pouvoir brûler ces matières-là pour pouvoir créer de l'énergie, de la chaleur, tout ça. Donc, il y a Domtar puis il y a la Cogen, qui sont toutes les deux à Saint-Félicien, Saint-Félicien étant sur le territoire de la MRC de Domaine-du-Roy.

1365

Donc, ce qu'il reste à la fin, ce qu'ils n'ont pas été capables de valoriser de façon optimale a toujours cette option-là qui est à très peu de distance, évidemment, là, parce qu'étant donné que ces deux entreprises-là sont autour du Lac-Saint-Jean, bien, ce n'est pas comme de les envoyer à l'extérieur de la région.

LE PRÉSIDENT :

1370 Je comprends. Excellent.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1375 Je ne sais pas si ça répond à votre question.

LE PRÉSIDENT :

1380 Oui, ça répond très bien à ma question, merci beaucoup. Puis j'espère que vous avez aimé votre première expérience puis que vous allez la reproduire éventuellement.

Mme MARIE-NOËLLE BHÉRER :

1385 Merci beaucoup, on verra pour la suite.

LE PRÉSIDENT :

1390 Bien, merci, bon après-midi, madame Bhérier.

M. PIERRE BERGERON
(présentation verbale)

LE PRÉSIDENT :

1395 Je vais prendre le prochain intervenant, il s'agit de monsieur Pierre Bergeron. Bonjour, monsieur Bergeron.

M. PIERRE BERGERON :

1400 Bonjour à vous deux.

LE PRÉSIDENT :

Comment allez-vous?

1405

M. PIERRE BERGERON :

À tous ceux qui sont ici aussi, là. On est tous concernés par ça.

1410

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, tout à fait, tout à fait. Et on est là pour vous, on vous écoute, ça fait que prenez votre temps.

1415

M. PIERRE BERGERON :

Moi, Guy Ouellet, ici, c'est mon ami, mais on peut avoir des idées différentes, là.

LE PRÉSIDENT :

1420

Parfait.

M. PIERRE BERGERON :

1425

Pierre Bergeron, de Saint-Bruno ici, avec mon ami monsieur Lusinchi. Alors, moi, ça va être court. C'est écrit parce que c'est ça, je ne voulais rien oublier.

LE PRÉSIDENT :

1430

Parfait.

M. PIERRE BERGERON :

1435

Puis c'est quelque chose que je disais toujours à tout le monde, puis là, j'ai dit, là, il faut que je le dise...

LE PRÉSIDENT :

Vous venez le dire au BAPE.

1440 **M. PIERRE BERGERON :**

C'est ça, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1445 Parfait. Les oreilles du BAPE sont ouvertes.

M. PIERRE BERGERON :

1450 Mais c'est positif.

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait, allez-y.

1455 **M. PIERRE BERGERON :**

1460 Ça fait que le sujet de mon propos. Je ne comprends pas pourquoi le Grand Saguenay n'a pas encore son propre LET d'enfouissement. Je trouve inconcevable que l'on permette le transport d'une quantité énorme de gros camions qui partent du Grand Saguenay pour venir ici au LET du Lac-Saint-Jean.

1465 On fait de gros efforts pour construire des autos électriques, pour diminuer les émanations des véhicules à essence. Plus ça va avancer, plus vous allez comprendre mon propos. J'ai travaillé comme technicien au Grand Saguenay, je suis allé dans toutes les firmes d'ingénieurs-conseils, les compagnies de construction, les compagnies de grands projets; elles ont la capacité et le territoire pour se faire eux aussi un LET d'enfouissement.

1470

Je crois que les gens n'ont pas saisi c'est quoi le territoire du Grand Saguenay. La façon que des camions de déchets partent de – moi, c'est toutes les villes où je suis allé, je ne peux pas certifier qu'eux autres, ils nous envoient tout ça, mais le Grand Saguenay, pour moi, j'ai fait le Lac-Saint-Jean, le Grand Saguenay jusqu'à Baie-Comeau, O.K.?

1475

Mais le Grand Saguenay, moi, je suis allé – le Grand Saguenay, c'est plusieurs villes, là. On commence par Jonquière, Arvida, des camions qui partent de Chicoutimi, de Chicoutimi-Nord, de Saint-Honoré, de Falardeau, de Saint-Fulgence, en montant du côté de plus là-bas de La Baie – il faut s'imaginer tous ces camions-là. Là, je ne suis pas sûr de moi, je ne veux pas conter des mauvaises histoires, mais probablement aussi, de l'autre côté, là, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay.

1480

Je suis allé travailler dans toutes ces petites municipalités-là puis les grosses, pendant 25 ans, tout le Lac-Saint-Jean aussi. Moi, c'est mon opinion personnelle, là. Ça fait que je ne peux concevoir toute l'essence brûlée par ces camions qui viennent et retournent. Je trouve cela triste. Cela détruit nos routes, cela pollue.

1485

Ma conclusion : que laisserons-nous comme héritage à nos petits-enfants quand le nouveau LET sera encore plein? Ça va faire deux fois qu'on le réagrandit, là. J'en avais déjà parlé avec Guy.

1490

Ma recommandation : oui, pour le nouveau LET. Moi, je suis, puis je sais que... puis récupérer, comme les autres ont dit, si on est capable de plus récupérer avant de faire de l'enfouissement, c'est ça qui va être le mieux, mais moi, je dis oui pour le nouveau LET, mais avec une condition. Moi, la condition que je mettrais, c'est bien simple, c'est que le Grand Saguenay se construise un LET pour leurs villes, puis qu'il fasse ça pour qu'au moins dans dix ans, on n'ait plus à recevoir leurs déchets. Ça va économiser tout le camionnage de là-bas à ici, puis que là, on va pouvoir, peut-être, comme monsieur Lusinchi a demandé, une prédiction plus importante de notre LET.

1495

1500

Parce que quand il va être plein, puis là encore Chicoutimi, qu'est-ce qu'ils vont... qu'est-ce qu'on va faire, là? Nos petits-enfants, qu'est-ce qu'ils vont faire? À un moment donné, je ne connais pas le territoire où est-ce qu'il est, là, mais à un moment donné, on ne pourra refaire encore une quatrième fois.

Moi, je trouve qu'il y a un gros manque de la part du Grand Saguenay. J'ai travaillé là toute ma vie, puis je trouve ça très désolant, parce que je les ai vus faire des poubelles, puis ils en font en s'il vous plaît.

1505

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Bergeron. Je ne sais pas si madame Leney a une petite question? Bref, on a un petit échange avec vous, là.

1510

M. PIERRE BERGERON :

Oui, là, je suis un petit peu nerveux, là, mais oui, oui, c'est ça, on jase, là. On jase, là.

1515

LE PRÉSIDENT :

On jase, on jase.

LA COMMISSAIRE :

1520

On jase. Oui, je comprends que votre préoccupation principale, elle concerne le camionnage et surtout, dans le fond, les émissions de gaz à effet de serre aussi qui proviennent des camions.

M. PIERRE BERGERON :

1525

Puis nos routes qui sont maganées. C'est de gros camions, ça, là.

LA COMMISSAIRE :

1530

C'est ça. Et quand vous dites, à condition que le Grand Saguenay – le Grand Saguenay, j'ai compris, en fait, c'est la région, vous voulez dire les MRC...

M. PIERRE BERGERON :

1535

L'autre MRC, mettons, là, du Saguenay – je ne sais pas comment elle s'appelle.

LA COMMISSAIRE :

Qu'ils aient leur propre LET. C'est ça qui...

1540

M. PIERRE BERGERON :

Exactement. Ils ont un gros territoire aussi, ça éviterait les distances. Vous savez, les distances de « promenade » des camions, moi, je trouve ça aberrant aujourd'hui, là, que... eh, c'est loin, là. Si le camion part de l'autre bout, de là-bas, de L'Anse-Saint-Jean puis qu'il s'en vient ici, puis qui retourne... où est-ce qu'on s'en va, là? Je trouve que ça n'a aucun bon sens. Puis c'est pour ça que je dis ça, là.

1545

Ça fait que, là, je me le disais toujours, puis j'écœurais mes voisins puis tout le monde, là, il faut que j'aille le dire. Moi, c'est dit, je suis pour le projet en faisant attention à tout ce que les autres ont dit, c'est de diminuer tout ça, là.

1550

LA COMMISSAIRE :

Vous résidez à Saint-Bruno?

1555

M. PIERRE BERGERON :

Oui, je demeure ici, oui.

1560

LA COMMISSAIRE :

O.K., c'est ça. Est-ce que les camions, vous voyez les camions, vous entendez les camions passer, vous êtes prêt de la route?

1565

M. PIERRE BERGERON :

Oui, je suis allé encore faire un traitement à Chicoutimi aujourd'hui, puis quand je suis arrivé, il y en avait trois, quatre qui venaient juste de passer, là. Des gros camions.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, monsieur Bergeron, vous avez fait un beau topo de votre... en tout cas, du moins un parcours...

1575 **M. PIERRE BERGERON :**

C'est personnel.

LE PRÉSIDENT :

1580

... un parcours de votre vie dans le Grand Saguenay. Peut-être une question difficile, mais peut-être que vous avez une réponse : vous, avec la connaissance du territoire que vous avez, vous dites, je ne comprends pas que Saguenay, le Grand Saguenay n'ait pas son LET, vous, vous le mettriez où, le LET du Grand Saguenay? C'est peut-être une question difficile, là.

1585

M. PIERRE BERGERON :

Non, non, non, non. Non, non, non. Ah non, ils en ont du territoire, il n'y a aucun problème. Du côté nord, ce serait difficile; du côté sud, où est-ce que justement il y a les petites municipalités et tout ça, là, faire comme nous autres, on a fait. Une voie d'évitement dans le bois, là, en s'en allant vers... tu te trouves à repogner encore le parc, là, à la même hauteur. Il y aurait de la place, là. Je ne comprends pas que ça n'existe pas.

1590

Il y en a qui vont me dire, le gouvernement ne veut pas multiplier les sites, là, mais à un moment donné, il faut penser aussi au transport des camions.

1595

LE PRÉSIDENT :

Super.

1600

M. PIERRE BERGERON :

En tout cas, moi, c'est mon idée.

LE PRÉSIDENT :

1605

Bien, on est très contents de vous avoir reçu, puis d'avoir...

M. PIERRE BERGERON :

1610

Merci beaucoup de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

1615

Ça nous a fait plaisir.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

1620

LE PRÉSIDENT :

Je vous souhaite une belle fin de journée.

M. PIERRE BERGERON :

1625

Merci beaucoup. Bonne journée, oui.

LA COMMISSAIRE :

1630

Merci beaucoup.

MOT DE LA FIN

1635

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, c'était la dernière intervention de la journée. Le registre est maintenant fermé.

1640

Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

1645

Je vous rappelle que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques sur le site Web du BAPE et qu'ils seront disponibles en version papier à notre bureau à Québec. Pour celles et ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, la bibliothèque d'Hébertville-Station en propose une gratuitement. Plusieurs des documents relatifs au projet y sont aussi offerts en version papier.

1650

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 22 octobre pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Kim Maloney, coordonnatrice, à défaut de quoi, la commission d'enquête pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

1655

À la suite de la deuxième partie, la commission poursuivra ses travaux et son rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 15 janvier 2026.

1660

Parallèlement aux travaux de la commission, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière des résultats de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

1665

Je tiens à remercier les personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui y ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire ou en s'exprimant en séance publique. Merci également aux personnes-ressources et à l'équipe de l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

1670 Je tiens aussi à remercier toute l'équipe du BAPE, autant celle en salle que celle qui nous suit à distance, un peu dans l'ombre, mais oh combien essentielle à la réalisation de nos séances.

Merci également à Michel, Jean-Benoît de l'équipe de sonorisation et de captation vidéo, ce fut un grand plaisir d'être avec vous ici à Hébertville-Station.

1675 Je vous remercie beaucoup. Bonne fin de journée!

AJOURNEMENT.

1680 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

1685 Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

1690 *Yolande Teasdale*

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue